Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos

3 Rue des Platanes - 40220 TARNOS – Bureau administratif ☎ 05.59.64.45.97 – Comptabilité ☎ 05.59.64.90.51

www.centredeloisirstarnos.fr - assocltarnos@hotmail.com

Centre de Loisirs Élémentaire ☎ 05.59.64.70.59 Centre de Loisirs Maternelle ☎ 05.59.74.82.18/17

Structures d'Accueil de Loisirs Educatifs – déclarées auprès des organismes de la D.D.C.S.P.P, de la PMI et de la CAF

Centre de Loisirs – Accueils Périscolaires – Pause Méridienne – Centres d'Animation de Quartier – Animations Hors Structures –Parcours éducatifs

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS 2023-2024

ÉTÉ 2023

DATES D'OUVERTURE : du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2023 et du lundi 07 août au jeudi 31 août 2023 inclus.

- Les enfants de Maternelles nés en 2017-2018-2019 seront quotidiennement accueillis à l'école maternelle Robert LASPLACETTES (**Les enfants nés en 2020 pourront être accueillis dès leurs 3 ans faits et/ou scolarisés effectivement).**
- Les enfants d'Elémentaires nés entre 2012 et 2016 sont accueillis quotidiennement au Centre de Loisirs Pierrette FONTENAS.

▸ ***Le secrétariat sera fermé*** *: Le vendredi 07 juillet 2023*

▸ ***LE CENTRE DE LOISIRS SERA FERMÉ : du lundi 31 juillet au vendredi 04 août, lundi 14 août et le vendredi 1er septembre 2023***

▸ ***REUNION D'INFORMATION pour les nouveaux utilisateurs*** *le MERCREDI 28 JUIN 2023 à 18h30 au Centre de Loisirs maternelles ROBERT LASPLACETTES*

L'équipe d'animation est garante du **Projet Pédagogique** de la structure (à disposition sur le CL) : la laïcité, l'éducation par les loisirs éducatifs et la vie collective, la sécurité morale, physique et affective, le respect, l'écoute, la responsabilisation, l'autonomie et la citoyenneté sont les piliers principaux de son action. Les parents sont associés aux loisirs de leurs enfants et, à ce titre, un dialogue constant avec l'équipe d'animation est nécessaire.

LA JOURNÉE

À PARTIR DE SEPTEMBRE 2023, NOUS BASCULONS D'UNE ANNEE !!

- **Les enfants nés en 2012** et rentrant en 6ème à la rentrée ne seront plus accueillis sur le Centre de Loisirs mais seront dirigés vers le Secteur Jeunesse (Pré-Ados).
- **Les enfants de Maternelles nés en 2018-2019-2020 sont accueillis quotidiennement à l'Ecole Robert LASPLACETTES**.
- **Les enfants nés entre 2013 et 2017 sont accueillis quotidiennement au Centre de Loisirs Pierrette FONTENAS.**

Ecole Robert LASPLACETTES pour les Maternelles ☎ 05.59.74.82.18/17 *Restaurant* ☎ ***05.59.74.82.16***	Centre de Loisirs Pierrette FONTENAS pour les Elémentaires ☎ 05.59.64.70.59 *Restaurant* ☎ ***05.59.74.82.01*** *(accès coté crèche)*

VACANCES SCOLAIRES *(accueil de 7h30 à 18h30)*

- **AUCUNE RESERVATION (Journée et/ou repas) N'EST NECESSAIRE PENDANT LES VACANCES !**
- Les arrivées au Centre de Loisirs se font de manière échelonnée et pour des raisons d'organisation, il est souhaitable que votre enfant arrive avant 09h30
- Lors des sorties, les enfants qui y participent doivent être présents à 9h00
- Pour toute arrivée tardive, vous devez signalez le repas par téléphone avant 9h30
- La fréquentation peut se faire à la journée (avec repas) ou à la ½ journée (sans repas) matin OU après-midi. Le tarif à la journée est conditionné par la prise de repas (nous n'acceptons pas une journée : matin ET après-midi sans repas).

=> Attention toutefois aux heures de départ et de retour pour des activités particulières ou aux accueils à la ½ journée.

MERCREDI APRÈS-MIDI *(accueil de 12h15 à 18h30)*

En semaine à 4 jours 1/2 (PÉRIODE SCOLAIRE UNIQUEMENT)

- **PENSEZ A RESERVER LES REPAS Minimum 4 jours à l'avance (cf. Espace famille)**
- Le transfert des enfants scolarisés dans les Écoles Primaire Publique de Tarnos vers le Centre de Loisirs ainsi que le repas sont encadrés par les animateurs de l'Association.

La réservation des repas est par conséquent OBLIGATOIRE !

- **C'est à partir de cette liste que nous organisons le transfert des enfants vers le Centre de Loisirs.**

☞ **PAS D'ARRIVÉE AVANT 13h30 POUR LES ENFANTS QUI NE PRENNENT PAS LEUR REPAS AU CENTRE DE LOISIRS**

☞ **PAS DE DÉPART AVANT 16h00**

✓ Pensez à prévenir les animateurs si votre enfant doit quitter le centre **exceptionnellement avant 16h.**

✓ Lorsque vous venez chercher votre enfant, nous vous demandons de **signer la fiche de présence** auprès de l'animateur de votre enfant.

✓ Nous vous demandons de bien vouloir prendre quelques secondes **à chaque arrivée et départ de votre enfant** – quelle que soit l'heure – pour enregistrer sa présence. Si vous n'avez pas le temps, dites à votre enfant de se présenter directement à l'animateur de son groupe afin qu'il soit enregistré nominativement.

MINI-CAMPS

✓ Pour les activités mini-camps et exceptionnelles signalées par un astérisque sur le programme : **s'inscrire à l'avance et par écrit au Centre de Loisirs directement**

AUCUNE RÉSERVATION NI INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE OU PAR MAIL !

✓ Une partie des places aux mini-camp et aux sorties est réservée aux enfants qui fréquentent quotidiennement le Centre de Loisirs.

✓ Pour des raisons d'organisation, l'enfant inscrit **à un mini- camp pendant les vacances scolaires devra être présent au Centre de Loisirs la veille du départ (Préparation) et le lendemain (Bilan). Autant que faire se peut.**

✓ **Le jour du départ, il devra être présent dès 9h**. Au-delà de cet horaire, la place sera attribuée à un autre enfant.

HANDICAP

✓ Le Centre de Loisirs peut accueillir des enfants porteurs de Handicap (sauf aménagement inadapté), après entretien préalable entre la famille et la Directrice de l'Association afin de définir et garantir un accueil sécurisé et sécurisant tant pour l'enfant, sa famille que les animateurs.

✓ **Si cet accueil nécessite un renfort particulier, merci de nous communiquer à l'avance le planning prévisionnel de présence.**

LA SÉCURITÉ

✓ Le Centre de Loisirs obéit à la réglementation du ministère de la Jeunesse et des Sports, par conséquent, **le programme d'activités peut être changé au dernier moment pour des raisons de sécurité ou de législation** (météo, transport, nombre…). En cas d'hésitation, appelez dès le matin le Centre …

✓ *Notre ministère de tutelle nous conseille de vous informer de votre intérêt à souscrire un « contrat d'assurance dommage corporel ou individuel accident ou garanties des accidents de la vie » dans le cas de pépin sans tiers responsable.*

✓ En cas d'accident, le personnel applique la procédure d'alerte et informe au plus vite la Directrice de l'Association. Si les parents ne peuvent être contactés pour en être informés, le personnel d'encadrement interviendra selon les instructions portées sur la fiche de procédure d'urgence. Néanmoins, l'attention des parents est attirée sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant. **Aussi, ils doivent être assurés pour les risques liés aux activités périscolaires et extrascolaires.**

✓ **Penser à prévenir dès votre arrivée ou par téléphone** ☎ 05.59.64.70.59 pour les Elémentaires et ☎ 05.59.64.82.17/18 (Robert LASPLACETTES) pour les Maternelles, **si l'enfant doit** :

- Rentrer seul **(à partir de 8 ans uniquement),**
- Rentrer accompagné par une tierce personne,
- Seules les personnes indiquées sur la fiche d'inscription sont autorisées à venir chercher les enfants sur présentation d'une pièce d'identité.
- Prendre ou ne pas prendre exceptionnellement le mini-bus (8 places maximum),
- Partir avant 16h,
- Rester en demi-journée (sans repas).

Retards : Les retards importants ou répétitifs dans la reprise des enfants après l'heure de fermeture peuvent entraîner l'exclusion du service. *Lorsque le personnel ne peut joindre le responsable légal d'un enfant présent au-delà de l'heure de fermeture de la structure, la législation nous autorise à le confier à la Brigade de Gendarmerie de Tarnos… N'hésitez pas et préférez appeler le Centre pour signaler l'éventualité d'un retard.*

L'association se réserve le droit d'exclure les enfants en cas de retards courts mais cumulés et/ou de retards conséquents occasionnant des heures supplémentaires et donc un surcoût de fonctionnement.

✓ Les enfants venant à vélo devront prévoir un cadenas.

✓ **Penser aux : Casquette - K-Way - Vêtements usagés - Petit sac à dos avec bouteille d'eau et verre en plastique individuel - crème solaire… qui peuvent toujours être utiles ! Il est préférable de munir quotidiennement votre enfant de chaussures de sport fermées !**

✓ Marquer si possible les vêtements et utiliser des vêtements usagés.

✓ **Pensez à nous communiquer tout changement de coordonnées tout au long de l'année**

PAI

✓ **Si vous avez un enfant bénéficiant d'un P.A.I. (Projet d'Accueil individualisé - à réactualiser tous les ans), nous vous demandons impérativement de nous signaler PAR ÉCRIT sa reconduction automatique (ou au contraire sa résiliation) et de nous fournir traitement et ordonnance en vérifiant les dates de péremption et de le renouveler si besoin. => Mettre nom et prénom de l'enfant sur la boite de médicament.**

LA VIE COLLECTIVE

✓ Les enfants ne doivent pas apporter d'objets, d'argent, de friandises, de téléphone portable, de jouets personnels ou de valeur - excepté leur éventuel « doudou ».

✓ **Le projet pédagogique** est basé sur un apprentissage du respect mutuel, nous ne pourrons tolérer de la part des enfants, un manque de respect entre eux, envers les adultes : animateurs, personnels de service, prestataires…, le matériel, les bâtiments et les véhicules.

✓ **Un programme est régulièrement édité**, vous pourrez le consulter sur les Accueils Périscolaires, le Centre de Loisirs, les Accueils de Quartier et sur notre site internet : www.centredeloisirstarnos.fr Les pique-niques fournis lors des sorties à la journée sont facturés au même prix qu'un repas pris au Centre.

☞ **Quelques soient les âges, le bien-être et l'éducation des enfants sont nos principaux objectifs, toutefois en matière d'éducation, rien n'est facile. C'est pourquoi, il est nécessaire que nous ayons avec vous, Parents, une relation ouverte, efficace et cordiale dans l'intérêt de tous et de celui des enfants surtout. N'hésitez pas à échanger avec eux et leur demander les programmes.**

LE RAMASSAGE
Dérogatoire en Mini-Bus

Ce ramassage gratuit en mini-bus de 8 places est EXCEPTIONNEL ET LIMITÉ aux enfants dont les parents n'ont pas de moyen de locomotion.

✓ Lors d'activités exceptionnelles dont la fin est prévue après 17h (veillées, sorties exceptionnelles…), **il n'y aura pas de ramassage en mini-bus**.

✓ Tout enfant âgé de moins de 8 ans prenant le mini-bus doit être attendu par une personne responsable désignée. **En cas d'absence l'enfant reviendra au Centre de Loisirs.**

LIEUX D'ARRETS et HORAIRES DU MINI-BUS DE RAMASSAGE

MATIN	LIEU DE RAMASSAGE	SOIR
8h 30	Centre de Loisirs P.FONTENAS – 3 rue des Platanes	17h 50
8h 38	Arrêt MING	17h 42
8h 40	Lotissement Castillon (arrêt de bus)	17h 41
8h 44	Arrêt Treytin (Carrefour Contact)	17h 37
8h 45	Lotissement Cantecigal	17h 36
8h 50	Lotissement Pissot (arrêt de bus)	17h 32
8h 55	Dous Haous (à l'arrêt de bus)	17h 29
8h 57	La Croix J. Mouchet	17h 26
8h 58	Lotissement Les Dauphins	17h 25
9h 03	Lotissement Kobé	17h 24
9h 08	Arrêt Laborde	17h 23
9h 10	Arrêt Lassus	17h 22
9h15	Grand Jean	17h 21
9h 16	Arrêt Petit Jean (Rond-point Garros)	17h 20
9h 20	Tarnos Grimau (Carrefour City)	17h 16
9h 22	Square Mora	17h 15
9h 37	Centre de Loisirs P.FONTENAS 3 rue des Platanes (via la 810)	17h 00

PAIEMENT DU CENTRE

✓ A la fin de chaque mois, une facture sera adressée avec le montant total dû, comprenant les journées d'animation, la restauration, les participations exceptionnelles (suppléments), et éventuellement les mini camps

✓ Le règlement devra être effectué dès réception :

- **Par chèque (à l'ordre de l'Association Centre de Loisirs) <u>une boîte aux lettres est à votre disposition à la porte d'entrée du bureau</u>**
- **En espèce (directement au secrétariat)**
- **Par chèque-vacances**
- **Paiement en ligne via « l'espace famille »**
- **Par Prélèvement Mensuel Automatique**, prévu entre le 05 et le 15 de chaque mois. Cependant, **au bout de 3 rejets consécutifs**, nous serons dans l'obligation de mettre un terme à ce mode paiement pour revenir au mode paiement classique : chèque ou espèce.

→ AUCUN REGLEMENT NE DOIT ÊTRE REMIS AUX ANIMATEURS DES ACCUEILS

✓ L'Association se réserve le droit d'exclure les enfants du Centre de Loisirs en cas de non-paiement consécutif de trois mois ou répété dans l'année scolaire et n'ayant pas entamé des démarches auprès de l'Association.

En cas de difficultés financières, ne pas hésiter à contacter le secrétariat pour trouver ensemble une solution adaptée et continuer ainsi à accueillir vos enfants.

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS AU 1er janvier 2023 (Grille tarifaire établie par la Municipalité)				
QUOTIENT FAMILIAL		1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas (Mercredi)	Journée Vacances
A	0 > QF> 449*	4,60 €	4,80 €	9.00 €
B	449,01 > QF > 794*			
C	794.01 > QF > 905*	5,10 €	6,00 €	9,50 €
D	905.01 > QF > 1 200	5,60 €	7,30 €	9,80 €
E	1 200.01 > 1 500	6,00 €	7,80 €	10,00 €
F	1 500.01 > 1 800	6,60 €	9,40 €	10,50 €
G	1 800.01 > 2 300	9,20 €	13,50 €	14,40 €
H	QF > 2 300	13,30 €	16,50 €	17,80 €

** Carte d'identité Vacances, aides déductibles du tarif pour allocataires CAF bénéficiaires (pour QF < 905)*

Le seul fait d'inscrire un enfant au Centre de Loisirs constitue pour les parents l'acceptation de ce règlement qui est affiché dans les locaux concernés et autorise également la pratique de toutes les activités proposées par l'Association (Hors champs spécifiques et réglementaires)

Fait à Tarnos, le 31 mai 2023

Mme la Présidente Michèle RABAT